

DEPARTEMENT

MARTINIQUE

05 FEV. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	20	----		
		Dont procurations		
		09		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
----	----	----	----	----

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 27 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le mardi vingt-sept mars, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Patrick FLERLAG, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE (18h27).

Procurations : MM Eric JULTAT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CELEMENTE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Victorien QUIMBERT ont respectivement donné procuration à Maurice JOSEPH-MONROSE, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Patrice CHARLEBOIS, Marie-Victor PAIGERAC, Sainte-Claire JANVIER, Félix CATHERINE, William PAULIN, Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Joseph Armand BRAY, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Date de la convocation

21/03/2018

Date d'affichage de la convocation

21/03/2018

Objet de la Délibération

FINANCES

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, le Maire

Secrétaire de Séance :

Arlette BRAVO-PRUDENT

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Conseil municipal ;

- Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales ;
- Vu la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe et signée le 30 juin 2010 par la ville de Schœlcher ;
- Vu le rapport de présentation de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, transmis aux conseillers municipaux ;

- Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire ;

Après en avoir délibéré ;

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de la tenue des débats.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 31 JAN 2019

Le Maire

Luc CLÉMENTÉ

